



Règlement intérieur

Fonds de solidarité pour le logement

Applicable pour les dossiers déposés à compter du 01/01/2022

Version applicable au 01/02/2024

ANNEXES



LE DÉPARTEMENT

Annexe 1 : Coordonnées

Maison sociale du Département	Adresse	Téléphone de la MSD
Maison sociale Bassin Aixois	78, Bd Wilson CS 70611 73100 AIX-LES-BAINS	04 85 05 25 00
Maison sociale Albertville/Ugine	Hall 3 - 45 avenue Jean Jaurès 73200 ALBERTVILLE	04 79 89 57 00
Maison sociale Avant-Pays Savoyard	immeuble La Tissandière 50 B route du Stade Saint-genix-sur-guiers 73240 SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	04 76 31 60 42
Maison sociale Bassin Chambérien	116 rue Sainte Rose 73000 CHAMBERY	04 79 60 58 80
Maison sociale Combe de Savoie	Immeuble le Comte Rouge 300 avenue de Savoie 73800 MONTMELIAN	04 79 44 23 00
Maison sociale Maurienne	95 avenue des Clapeys 73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	04 79 64 45 31
Maison sociale Tarentaise	159 rue de la Chaudanne CS 30022 73601 MOUTIERS	04 79 24 73 77

Pôle social du Département – Direction du Développement et de l'inclusion sociale - Unité Logement	CS71806 73018 CHAMBERY Cedex	04 79 60 28 09
---	---------------------------------	----------------

Annexe 2 : barèmes, plafonds et éléments financiers

I- Plafonds de ressources

Plafonds de ressources	Montant PLAI réglementé 2024 - mensualisé	Correspondance plafonds ressources FSL	Plafonds ressources FSL pris en compte
1 part	1 037,67 €	1 556,50 €	1 557 €
1,5 parts		1 912,19 €	1 913 €
2 parts	1 511,92 €	2 267,88 €	2 268 €
2,5 parts		2 497,56 €	2 498 €
3 parts	1 818,17 €	2 727,25 €	2 728 €
3,5 parts		2 880,88 €	2 881 €
4 parts	2 023,00 €	3 034,50 €	3 035 €
4,5 parts		3 292,50 €	3 293 €
5 parts	2 367,00 €	3 550,50 €	3 551 €
5,5 parts		3 775,88 €	3 776 €
6 parts	2 667,50 €	4 001,25 €	4 002 €
Et par part supplémentaire	297,42 €	446,13 €	447 €

II- Reste à vivre (RAV)

RAV : plafonds maximum d'intervention		
	Personne seule – 1 part	2 personnes et plus - 1,5 parts et plus
Aides à l'Accès		
Aides au Maintien	500 €	350 €
Aides aux Fluides	400 €	350 €

III- Aides pour déménagement

Le plafond d'intervention est défini à 500 €.

IV- Assurance multirisques habitation

Nombre de pièces du logement	Plafond annuel d'intervention FSL
1 pièce	90 €
2 pièces	105 €
3 pièces	120 €
4 pièces	135 €
5 pièces et plus	150 €

V- Aides pour Energie

Plafonds selon composition du foyer	Barème annuel d'intervention pour les impayés d'énergie
1 part	600 €
1,5 parts	650 €
2 parts	700 €
2,5 parts	750 €
3 parts	800 €
3,5 parts	850 €
4 parts	900 €
4,5 parts	950 €
5 parts et plus	1 000 €

VI- Aides aux impayés d'eau

Plafonds selon composition du foyer	Barème annuel d'intervention pour les impayés d'eau
1 part	160 €
1,5 parts	175 €
2 parts	190 €
2,5 parts	205 €
3 parts	220 €
3,5 parts	235 €
4 parts	250 €
4,5 parts	265 €
5 personnes et plus	280 €

Annexe 3 : Liste des pièces à fournir

Pour rappel, l'intervenant social est chargé d'étudier la recevabilité des demandes, de la constitution et du dépôt des dossiers.

En vue de la constitution des dossiers :

Des pièces justificatives - en vue notamment de renseigner le formulaire 2 (se référer à ce formulaire pour en connaître le détail) - doivent lui être fournies. Ainsi, le demandeur doit présenter :

1. son bail ou convention d'occupation,
2. des justificatifs de ressources,
3. des justificatifs de charges,
4. des justificatifs de crédits et de dettes,
5. Cette liste pourra être complétée, notamment en fonction des aides demandées (Exemple : Justificatif attestation chèque énergie, demande d'ouverture de droits comme les aides au logement, devis d'assurance habitation, facture / devis énergie ...).

En vue de l'instruction des dossiers : Le dossier à présenter devra comporter les documents suivants

Documents généraux à fournir			
Accès	Maintien	Fluides	Mesure d'accompagnement social lié au logement (ASLL)
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Imprimé unique de demande de soutien financier ✓ Fiche de calcul ✓ Formulaire 3 - Fiche statistiques 			
<p><u>Pour toutes les demandes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluation sociale ✓ Fiche de calcul supplémentaire faisant état d'un budget prévisionnel mensuel ✓ Formulaire 5 - demande d'intervention pour l'accès au logement <p><u>Pour les demandes de cautionnement, en complément :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire 6 - demande de cautionnement 	<p><u>Pour toutes les demandes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluation sociale ✓ Formulaire 8 - demande intervention en maintien <p><u>Pour les demandes de mise en œuvre de cautionnement en complément :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire 9 - Mise en œuvre du cautionnement <p><u>Pour les demandes d'aide pour assurance habitation, en complément :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Facture ou quittance, avec RIB 	<p><u>Pour toutes les demandes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Facture de l'impayé ou devis (selon les cas) ✓ Formulaire 10 - Fiche de liaison <p>⇒ Formulaire à renseigner partiellement par l'intervenant social : en cas d'existence d'une fiche de renseignements complétée ou en cas d'inexistence de contrat / abonnement fournisseur</p> <p>⇒ Formulaire à renseigner en intégralité par l'intervenant social et à envoyer au fournisseur concerné, pour les autres situations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de demande initiale ASLL

<p><u>Pour les demandes de dépôt de garantie et activations, en complément :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire 7 – demande de dépôt de garantie. ✓ Formulaire 7 bis– activation du dépôt de garantie de principe <p><u>Pour les demandes d'aide pour assurance habitation, en complément :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Facture ou quittance, avec relevé d'identité bancaire (RIB) 		<p><u>En cas de demande de dérogation au taux d'effort ou de non-mobilisation / suspension / démarches en cours quant à l'ouverture de l'ensemble des droits sociaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluation sociale <p><u>Pour les demandes d'énergie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Relevé d'identité bancaire (RIB) du fournisseur dans le cas n°2 au RI (ou RIB de l'utilisateur selon la situation retenue au RI) 	
--	--	--	--